

Cet axe stratégique s'articule autour de **2 objectifs** :

- étendre, valoriser et développer les réseaux de territoires de référence ;
- contribuer à la mise en place des trames verte et bleue.

Zoom sur 2 actions pour développer les partenariats locaux entre agriculteurs et chasseurs sur l'ensemble du territoire, créer des références territoriales et les valoriser

Action 44 - Etablir des références faunistiques pour promouvoir et conseiller les aménagements des habitats favorables à la faune sur les territoires ruraux agricoles

Pour apporter des conseils pertinents en matière de gestion de la faune et des habitats, les connaissances acquises par la recherche doivent être confrontées aux résultats obtenus au fil de la gestion des territoires les plus divers. La crédibilité des conclusions tirées de ces comparaisons et leur appropriation par les agriculteurs en dépendent. Aussi, l'ONCFS établit des références faunistiques, agronomiques, économiques et sociales rompues à la réalité locale, et gérées au moyen d'une base de données.

Le traitement de ces données produit un ensemble de références éprouvées. Ces données ont une double vocation : fonder le conseil et la démonstration entre agriculteurs d'une part, et suggérer et argumenter des aménagements souhaitables des politiques agricole et environnementale par des expériences de terrain d'autre part.

Action 45 - Développer le programme et le réseau Agrifaune et suivre les évolutions de la politique agricole

Pour que les références et les conseils (action 44) connaissent une large diffusion, il convient de travailler à l'extension du réseau « Agrifaune » à la majeure partie du territoire national. Ce réseau, issu d'un partenariat entre le monde agricole (FNSEA, APCA) et le monde cynégétique (ONCFS, FNC), travaille à promouvoir des pratiques agricoles favorables à la petite faune, créer des références de terrain et identifier des itinéraires techniques exploitables et transférables.

L'objectif est de disposer à terme d'une couverture nationale du réseau, comprenant tous les couples « faune-milieu/orientation agricole ».

Actions 44-45

Indicateurs de ces 2 actions	Cible 2009	Cible 2010	Cible 2011
Nombre d'exploitants agricoles pilotes référencés dans la base de données Agrifaune	300	↗	1000
Nombre de départements concernés par une convention Agrifaune	60	↗	75

Axe stratégique 5

Contribuer à la modernisation du service public de l'environnement

Cet axe engage l'Office sur la voie de la révision générale des politiques publiques, de la valorisation des compétences et de l'amélioration des performances environnementales (par une gestion adaptée de ses effectifs et une modernisation de ses moyens et de son organisation).

Il s'appuie sur **14 actions** répondant à **5 objectifs** :

- adapter l'organisation et le fonctionnement de l'ONCFS aux conclusions de la RGPP ;
- adapter les effectifs de l'Etablissement, l'organisation de ses services, la gestion de ses personnels et ses méthodes de travail à l'évolution de ses missions ;
- moderniser les moyens de l'Office et mettre à disposition les équipements nécessaires ;
- engager l'Etablissement dans une démarche d'éco-responsabilité ;
- moderniser le suivi de l'activité par des indicateurs simples et pertinents évalués périodiquement.

Les résultats de l'Office sont mesurés chaque année selon des indicateurs par activité : études, recherche, expérimentation et formation ; police et surveillance de la chasse et de la nature ; expertise et appui technique à l'Etat-conseil et développement ; soutien et management.

Zoom sur 2 actions visant à mettre en œuvre la RGPP et les principes de mutualisation et de partenariat

Actions 47 - Développer des partenariats en contractant avec d'autres établissements travaillant dans les mêmes domaines notamment l'ONEMA, pour mutualiser les moyens

Le Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 4 avril 2008 a préconisé de mutualiser d'ici la fin de l'année 2008, les moyens consacrés à la police de l'eau (ONEMA) et de la nature (ONCFS) sous l'autorité du DDEA représentant le Préfet afin de disposer d'un service cohérent et conséquent sur le terrain et de renforcer les coopérations entre police administrative (DDT) et police judiciaire. La décision du conseil a été confirmée le 11 juin 2008. L'objectif est de renforcer l'efficacité et la cohérence de la police environnementale en rapprochant les services départementaux des deux établissements.

Cette expérimentation a vocation à être menée dans une dizaine de départements dans un cadre conventionnel (Préfet, ONCFS, ONEMA) avant d'être généralisée avec les adaptations nécessaires dès 2011.

Action 48 - Promouvoir et mettre en œuvre les conventions cadres de coopération et développer des protocoles d'accord opérationnels

L'Office renforce sa coopération avec l'ensemble des partenaires publics ou privés intervenant dans sa sphère de compétence :

- fédérations de chasseurs,
- organisations professionnelles agricoles et propriétaires forestiers ;
- établissements de recherche (universités, CNRS, INRA...) ;
- établissements publics de la sphère « environnement » (ONEMA, ONF, Parcs Nationaux, CELRL...) ;
- gendarmerie nationale et police nationale.

Indicateurs de ces 2 actions	Cible 2009	Cible 2010	Cible 2011
Nombre de SD rapprochés de ceux de l'ONEMA	10	Évaluation expérimentation	Généralisation à tous les départements
Nombre de conventions de partenariat cadres et particulières	+ 5	↗	↗

CONTRAT D'OBJECTIFS 2009-2011

État / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

“ Permettre à l'ONCFS, en 2011, d'être grâce à son organisation territoriale et son expertise, un établissement de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.”



Ce second Contrat d'Objectifs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, établissement public placé sous la tutelle des ministres chargés de l'écologie et de l'agriculture, est le fruit d'une participation active des services et d'une concertation approfondie avec les tutelles et les partenaires. Il s'inscrit dans un contexte en pleine évolution avec la volonté affirmée de l'Etat de créer les conditions favorables à une mutualisation des connaissances, des actions et moyens, pour rendre plus performantes les différentes instances nationales, régionales ou locales, dans le cadre de la nouvelle gouvernance qui se dessine pour mieux gérer notre patrimoine naturel.

Les cinq axes stratégiques définis répondent à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et doivent conduire à mettre en place, au meilleur coût, un Service Public de l'environnement performant, à la mesure des ambitions portées par le Grenelle de l'Environnement, des obligations internationales de la France et des aspirations croissantes de ses citoyens.



Axe stratégique 1

Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité

Cet axe accorde toute leur place à des mesures d'intérêt général et patrimonial inspirées par le Grenelle de l'Environnement. Il entend valoriser les compétences de l'Etablissement chargé d'apporter son appui à l'Etat et aux collectivités territoriales, de participer à la sauvegarde de la biodiversité grâce à son activité de police de l'environnement en faveur de la protection de la faune et de ses habitats et de participer à la gestion des espaces et espèces protégés. Il donne une vraie priorité aux actions à mener en Outre-mer et à la gestion des espèces animales portant atteinte à l'équilibre des écosystèmes.

Il prévoit **14 actions** qui répondent à **5 objectifs** :

- agir pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité ;
- développer les missions de police de l'environnement en faveur de la protection de la faune et des habitats ;
- participer à la gestion des espèces et espaces protégés ;
- **accorder une priorité aux actions de protection et de gestion adaptées à la biodiversité d'Outre-mer ;**
- organiser l'action de l'établissement pour répondre à la problématique des espèces animales invasives ou portant atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou à la sécurité publique.

Zoom sur 2 actions en faveur de la biodiversité en Outre-mer

Action 10 - Participer aux dispositifs d'observation et de conservation de la biodiversité mis en place en Outre-mer

L'ONCFS contribue à l'inventaire de la biodiversité en Outre-mer, concernant les oiseaux et les mammifères terrestres, mais aussi d'autres espèces emblématiques menacées. L'ONCFS collabore à la mise en place d'un observatoire national du milieu marin à Mayotte pour assurer le suivi des mammifères marins. Il s'associe au suivi des tortues marines défini dans les plans d'actions en faveur des tortues marines en Antilles-Guyane.

Il participe aux travaux d'inventaire de la faune de Guyane et de Saint-Pierre et Miquelon.

Action 11 - Participer au développement des connaissances et des outils pour une meilleure gestion de la biodiversité

L'ONCFS poursuit ses travaux sur la connaissance de la biologie des espèces (tapir et oiseaux forestiers en Guyane, lièvre à collier noir à la Réunion...) pour élaborer des règles de gestion et mettre au point des méthodes de suivi des populations, d'évaluation des équilibres entre les espèces et leur milieu et de renforcer les étus biologiques permettant de réglementer les prélèvements.

Actions 10-11

Indicateurs de ces 2 actions	Cible 2009	Cible 2010	Cible 2011
Nombre de plans nationaux d'actions en faveur de la faune sauvage auxquels participe l'ONCFS	Variable selon le nombre de plans mis en place par le MEEDDAT		
Publications scientifiques, techniques et de vulgarisation	5	5	5

Axe stratégique 2

Mieux connaître la faune et ses habitats

Cet axe oriente une recherche finalisée, apte à fournir des résultats pour une gestion rationnelle des espèces animales selon les principes du développement durable, capable de travailler en partenariat pour assurer le suivi des populations de faune sauvage et de ses habitats. Il prévoit la valorisation des résultats obtenus et leur mise à disposition des décideurs et des gestionnaires.

Les **5 objectifs**, répartis en **15 actions**, visent à :

- poursuivre les investigations sur les mécanismes de fonctionnement des espèces chassées ou de certaines espèces protégées pour disposer des bases biologiques essentielles à l'élaboration d'outils de gestion des populations et de leurs habitats ;
- **suivre l'état de conservation des espèces chassées et non chassées et de certains habitats remarquables aux échelles internationales, nationales ou locales par l'application de protocoles éprouvés ;**
- maintenir le suivi sanitaire des espèces sauvages et apporter l'appui technique et les expertises nécessaires pour régler les problèmes liés à l'apparition de pathologies transmissibles à risques ;
- expérimenter des techniques d'aménagement des habitats et des protocoles de suivi et de gestion des espèces ;
- assurer la valorisation scientifique des résultats obtenus et leur vulgarisation vers les décideurs et les gestionnaires.

Axe stratégique 3

Contribuer à faire progresser la chasse selon les principes du développement durable

Les **4 objectifs** de ce 3^{ème} axe stratégique se déclinent en **13 actions** veillant :

- sur le plan écologique, à la définition de modalités de gestion des territoires concourant à l'équilibre et au renouvellement des espèces, et permettant un développement harmonieux des autres activités, notamment agricoles et forestières ;
- **sur le plan du contrôle, à l'application, de règles simples et une lutte déterminée et visible envers les contrevenants d'envergure ;**
- à assoier, envers les chasseurs et les tiers non chasseurs, une politique de sécurité rassurante, fondée sur la formation et la communication ;
- à proposer aux gestionnaires de territoires une offre d'expertise conçue sur la promotion de ces principes.

Zoom sur 2 actions concernant la connaissance des espèces et des espaces

Action 21 : Organiser et animer des réseaux nationaux d'observation de la faune sauvage et des habitats remarquables

L'Office poursuit l'animation technique et scientifique des réseaux nationaux de suivi des espèces chassables et de leurs habitats menée de longue date en collaboration avec les FNC-FRC-FDC, l'ONF ou dans le cadre de l'Observatoire des galliformes de montagne, associant de nombreux partenaires.

Il assure le suivi des populations des trois grands prédateurs (ours, loup et lynx) et de certaines espèces protégées (hamster, castor...). Enfin l'Office contribue, à la demande de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, dans la limite des moyens disponibles, au développement d'autres réseaux répondant à de nouvelles préoccupations.

L'objectif reste de disposer en permanence d'un diagnostic fiable sur l'aire de distribution et des tendances d'évolution des populations des espèces sédentaires et migratrices aux échelles nationale, régionale et internationale.

Les données utiles pour établir l'état de conservation des espèces ou pour prendre des décisions en matière de gestion sont les suivis spatio-temporels des populations (évolution de l'aire de distribution et évolution des effectifs), l'évolution des paramètres démographiques, l'analyse des tableaux de prélèvement par la chasse. L'Office accorde une importance particulière au développement des indicateurs de suivi à la fois fiables et peu coûteux.

Concernant les habitats, les suivis des roselières, des prairies de fauche, des complexes d'étangs piscicoles et marais de chasse sont poursuivis ou initiés.

Action 22 : Développer de façon coordonnée des réseaux d'observation spécialisés pour répondre aux attentes locales

Les compétences des services de terrain de l'Office et leur répartition sur tout le territoire sont mises à profit pour répondre à ces préoccupations régionales dont l'opportunité est avérée. Il s'agit le plus souvent de mettre en œuvre un suivi d'habitats et/ou d'espèces, à l'échelle locale sur des territoires bien définis (par exemple réserves gérées par l'ONCFS), reposant sur un protocole validé.

Dans le cadre de la mise en œuvre des trames verte et bleue initiée par le Grenelle de l'Environnement, l'identification et le suivi temporel de l'utilisation par la faune des différents aménagements visant à la conservation ou au rétablissement de la libre circulation des espèces terrestres (passage à faune sur infrastructures linéaires, corridors naturels) sont engagés.

Actions 21-22

Indicateurs de ces 2 actions	Cible 2009	Cible 2010	Cible 2011
Nombre d'espèces suivies annuellement sur le plan national	80	≥ 80	≥ 80
Nombre de fiches cataloguées ONCFS dans le cadre du SINP	10	20	30

Zoom sur 2 actions concernant la réduction du grand braconnage

Action 32 - Lutter contre le braconnage en développant de nouvelles méthodes d'investigation

Le braconnage demeure un fléau bien réel malgré une diminution sensible depuis une vingtaine d'années à la suite de l'investissement des agents de l'ONCFS dans la lutte contre cette délinquance. Les affaires traitées ont permis de mettre en évidence une évolution du braconnage, réalisé par des équipes structurées constituant des réseaux intégrant la commercialisation clandestine de la venaison et des trophées. Cette évolution doit engager l'Office à lutter contre le braconnage en développant de nouvelles méthodes d'investigation.

L'Office est susceptible de faire bénéficier de sa technicité, dans ce domaine, les autres corps de police et les pays étrangers qui le souhaiteraient, dans le cadre d'un programme de partenariats fixé chaque année.

Action 33 - Continuer à mettre en œuvre des opérations de surveillance et de contrôle d'envergure

La lutte contre le braconnage impliquant un travail de recherche d'indices et de surveillance, par nature confidentiel et discret, il est indispensable de continuer de mettre en œuvre des opérations de surveillance et de contrôle d'envergure pour assurer une bonne visibilité des actions et une dissuasion efficace relayées au niveau médiatique par un plan de communication adapté.

Des opérations transfrontalières seront organisées en tant que besoin. Les opérations organisées pour lutter contre le braconnage du pigeon ramier au mois de mars en Ardèche et de l'ortolan dans les Landes, notamment, répondent à cette préoccupation.

Actions 32-33

Indicateurs de ces 2 actions	Cible 2009	Cible 2010	Cible 2011
Nombre d'heures agents consacrées aux heures de services de police de nuit	30 000	↗	↗
% d'agents assermentés ayant bénéficié de la formation enquêteur	20%	23%	27%

Axe stratégique 4

Accompagner l'aménagement et le développement des territoires

La réussite des politiques de sauvegarde de la biodiversité et de développement durable, avec notamment la mise en place des trames verte et bleue, va largement dépendre de la capacité de tous les acteurs (agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations de protection de la nature, scientifiques, naturalistes, urbanistes et autres usagers de la nature) à les inscrire dans l'action concrète sur l'ensemble des territoires.

L'ONCFS développe son expertise auprès de ces acteurs, notamment en leur proposant des modalités de gestion concertées, expérimentées sur des territoires de référence (réseau Agrifaune). L'établissement continue de jouer pleinement son rôle de conseil et d'expertise auprès des Pouvoirs Publics pour accompagner les politiques d'aménagement lors de constructions d'infrastructures ou de grands travaux.